Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro Géomètre, veuillez visiter :
bacprogeometre.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC PRO GÉOMÈTRE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Gestion et économie d’entreprise

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-GEOM-EP1 (code imprimé, statut officiel non établi)** • Durée : **2 heures (indicative)** • Coefficient : **1,0 indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique d’un différend contractuel** (4 questions) — **Page 3**
2. **Analyse managériale et stratégique** (4 questions) — **Page 6**
3. **Analyse économique et gestion financière** (5 questions) — **Page 9**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprogeometre.fr/assets/annales/bac-pro-geometre/Gestion et économie d’entreprise/2026/Bac Pro Géomètre - Gestion et économie d’entreprise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’un différend contractuel

Le cabinet fictif Altis Mesures a remis avec retard un relevé topographique et un plan numérique commandés par Aménagement Loire, qui réclame 4 000 euros de dommages et intérêts. Le candidat analyse le contrat, la clause limitative de réparation, les règles du Code civil et la décision Chronopost, puis applique le syllogisme juridique.

Qualification juridique des faits et des parties

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits et les parties. Identifiez la nature du contrat, l’obligation dont l’exécution est discutée et le manquement invoqué.

Altis Mesures, prestataire constitué en SAS, et Aménagement Loire, cliente, ont conclu un contrat de prestation de services par devis accepté. La prestation comprend un relevé topographique et un plan numérique, au prix de 12 000 euros HT. Altis devait remettre les livrables au plus tard le 28 février 2025. Le manquement invoqué est le retard de remise, le plan ayant été livré le 14 mars 2025. Le client demande réparation des conséquences qu’il attribue à ce retard.

Qualification juridique

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	Contrat de prestation; retard .....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l’espèce	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrat de prestation de services entre deux sociétés; manquement invoqué : remise tardive des livrables.

Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel le juge pourrait être appelé à répondre au sujet du retard de remise et de l’indemnisation réclamée.

> La clause limitant l’indemnisation du retard peut-elle s’appliquer, ou doit-elle être écartée si elle prive de sa substance l’obligation essentielle de respecter le délai convenu ?

Le juge devra aussi déterminer si Aménagement Loire établit un préjudice indemnisable et justifie le montant de 4 000 euros réclamé.

Problème de droit

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	Clause applicable ? Préjudice prouvé ? .....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le plafond contractuel s'applique-t-il, et le client prouve-t-il un préjudice indemnisable de 4 000 euros ?

Règle de droit applicable

Question 1.3. Présentez les règles de droit applicables en vous appuyant sur les dispositions pertinentes du DT 1 et sur la décision reproduite au DT 2. Précisez dans quelles conditions la clause limitative de réparation peut être écartée.

L'article 1103 du Code civil impose le respect du contrat. Selon l'article 1217, le créancier peut demander réparation de l'inexécution; l'article 1231-1 prévoit des dommages et intérêts en cas de retard, sauf force majeure justifiée. L'article 1231-3 limite en principe la réparation au dommage prévisible lors du contrat, sauf faute lourde ou dolosive.

- Au regard de l'article 1170 et de l'arrêt Chronopost, la clause est réputée non écrite si son application prive l'obligation essentielle de sa substance.
- Le juge apprécie concrètement le contrat et les faits. Tout retard ne suffit pas à écarter la clause, et ne caractérise pas automatiquement une faute lourde.

Règle de droit applicable

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	Art. 1170 : obligation essentielle protégée .....
Solution motivée de l'espèce	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

La clause peut être écartée seulement si elle prive concrètement l'obligation essentielle de sa substance; le retard seul ne suffit pas.

Solution motivée

Question 1.4. Résolvez le litige de manière motivée. Distinguez le constat du retard, l'effet possible de la clause limitative et la nécessité pour le client d'établir la réalité et le montant du préjudice indemnisable. Indiquez quels éléments factuels supplémentaires seraient utiles à l'examen de sa demande de 4 000 euros.

Le retard est établi : le plan a été remis après l'échéance contractuelle. La panne invoquée ne démontre pas, à elle seule, une force majeure. Si la clause s'applique, le plafond est de 600 euros; le juge peut toutefois l'écarter si elle vide l'obligation essentielle de sa substance. Dans tous les cas, la demande de 4 000 euros doit être justifiée par un préjudice réel, certain et lié au retard.

1. Produire les éléments établissant le report du dépôt et son lien avec le retard.
2. Justifier les pertes et leur montant, ainsi que leur prévisibilité lors du contrat.
3. Documenter la panne, sa durée et les mesures prises pour en limiter les effets.

Solution motivée

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	Retard établi; prouver le préjudice .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Retard établi; plafond de 600 euros si la clause s'applique. Les 4 000 euros exigent la preuve d'un préjudice causal, certain et chiffré.

2. Analyse managériale et stratégique

Altis Mesures connaît une hausse des demandes de relevés et de plans numériques, mais sa capacité de production peut être saturée et ses coûts de déplacement et de matériel doivent être maîtrisés. Le candidat établit un diagnostic stratégique, analyse l'environnement, évalue les choix d'investissement et de formation, puis propose des actions suivies par des indicateurs.

Matrice SWOT

Question 2.1. Réalisez un diagnostic interne et externe sous la forme d'une matrice SWOT. Présentez au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces, chacune justifiée par une information du dossier.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
18 salariés, dont des techniciens expérimentés ; activité en croissance et clientèle professionnelle et publique.	Production parfois saturée ; coûts de déplacement, de maintenance et de renouvellement du matériel à surveiller.	Marchés publics et projets d'aménagement ; outils numériques pouvant améliorer la productivité et la qualité.	Concurrence sur les prix, les délais et la couverture géographique ; exigences accrues des clients sur les délais, la sécurité et la fiabilité.

Les forces et faiblesses concernent les ressources et le fonctionnement internes du cabinet. Les opportunités et menaces proviennent de son environnement. Chaque élément de la matrice s'appuie sur un fait indiqué dans le dossier, sans supposer de parts de marché ni de résultats non fournis.

Matrice SWOT complétée

Matrice de diagnostic stratégique

Diagnostic interne ou externe	Éléments du dossier et analyse
Forces	Techniciens expérimentés ; activité en croissance
Faiblesses	Saturation ; coûts à surveiller
Opportunités	Marchés publics ; outils numériques
Menaces	Concurrence ; exigences clients

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Forces : équipe expérimentée et activité en croissance. Faiblesses : saturation et coûts. Opportunités : marchés publics et numérique. Menaces : concurrence et exigences clients.

Analyse PESTEL

Question 2.2. Construisez une analyse PESTEL adaptée à Altis Mesures. Présentez au moins quatre facteurs relevant de dimensions différentes et expliquez leur effet possible sur l'activité du cabinet. Distinguez les faits fournis des conséquences que vous en déduisez.

Dimension	Fait fourni	Effet possible déduit
Politique	Des collectivités publient des marchés topographiques.	Répondre aux appels d'offres peut ouvrir de nouveaux débouchés.
Économique	Déplacements et maintenance pèsent sur les charges.	La maîtrise des coûts est nécessaire pour préserver la rentabilité.
Technologique	Les outils numériques évoluent rapidement.	Des équipements et compétences adaptés peuvent améliorer la productivité et la qualité.
Socio-culturelle	Les clients sont attentifs aux délais, à la traçabilité, à la sécurité et à la fiabilité.	Répondre à ces attentes peut renforcer la confiance et la fidélisation.

Les faits de la colonne centrale sont ceux du dossier ; les effets de la dernière colonne sont des conséquences possibles, pas des résultats constatés. Les facteurs retenus relèvent de dimensions distinctes. Le dossier ne donne pas de règle légale précise : il est donc préférable de ne pas présenter les attentes des clients comme une obligation réglementaire.



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Les marchés publics et le numérique offrent des débouchés, à condition de maîtriser les coûts et de satisfaire les attentes des clients.

Investissement et formation

Question 2.3. Analysez le choix envisagé d'investir dans un équipement supplémentaire et de renforcer la formation. Présentez un avantage attendu et un risque ou une contrainte pour chacun de ces deux choix, en tenant compte de la situation de l'entreprise.

L'équipement supplémentaire peut réduire la saturation et aider à répondre à la hausse des demandes. Son achat, son entretien et son renouvellement alourdiraient toutefois des charges déjà à surveiller ; son utilisation prévisionnelle doit donc justifier l'investissement. Renforcer la formation peut améliorer la maîtrise des outils numériques, la qualité des livrables et la sécurité des interventions. Cette formation mobilise un budget et du temps de travail, ce qui peut aussi réduire temporairement la capacité de production. Les deux choix sont cohérents s'ils sont planifiés ensemble et évalués selon leurs effets sur les délais, la qualité et les coûts.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’équipement et la formation peuvent augmenter la capacité et la qualité, mais leur coût, leur utilisation et le temps mobilisé doivent être maîtrisés.

Préconisations stratégiques

Question 2.4. Formulez deux préconisations hiérarchisées pour améliorer la position d’Altis Mesures. Pour chacune, indiquez l’objectif poursuivi et un indicateur permettant d’en suivre les résultats.

1. **Priorité 1 : réduire la saturation.** Évaluer l’achat de l’équipement et organiser la formation associée afin d’accroître la capacité sans dégrader la qualité. Suivre le délai moyen de livraison et le taux d’utilisation du matériel.
2. **Priorité 2 : développer les débouchés publics et professionnels.** Cibler les marchés d’aménagement et valoriser la fiabilité, la traçabilité et la sécurité des livrables. Suivre le taux de succès aux appels d’offres et la part du chiffre d’affaires issue de nouveaux contrats.

La première action traite la contrainte de production signalée dans le dossier. La seconde vise à convertir les compétences du cabinet et sa capacité disponible en nouveaux contrats, tout en mesurant les résultats commerciaux.

Préconisations et indicateurs de suivi

Préconisations et indicateurs de suivi	1. Capacité : délais, utilisation du matériel 2. Marchés : succès aux appels d’offres

✓ RÉPONSE À RETENIR

1. Accroître la capacité et suivre les délais et l’utilisation du matériel. 2. Développer les marchés ciblés et suivre le succès des appels d’offres.

3. Analyse économique et gestion financière

Le DT 3 fournit les données financières et commerciales simplifiées d'Altis Mesures pour 2024 et 2025, ainsi qu'une estimation du marché régional. Le candidat calcule et interprète des indicateurs de gestion, le seuil de rentabilité, une part de marché estimée et un résultat prévisionnel pour 2026, en présentant formules, calculs et unités.

Évolution du chiffre d'affaires

Question 3.1. Calculez le taux d'évolution du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025. Présentez le calcul et interprétez le résultat.

Le taux d'évolution se calcule en rapportant la variation du chiffre d'affaires au chiffre d'affaires de 2024, puis en multipliant par 100. Le chiffre d'affaires passe de 1 200 000 € à 1 320 000 €, soit une hausse de 120 000 €. Cette progression montre que l'activité a augmenté entre 2024 et 2025.

Évolution du chiffre d'affaires complétée

Indicateur	Formule et calcul	Résultat et interprétation
Évolution du chiffre d'affaires 2024-2025	.....	+10 % .....
Marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires 2025	.....	.....
Seuil de rentabilité 2025	.....	.....
Marge de sécurité 2025	.....	.....
Part de marché estimée 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation estimé 2026	.....	.....

À compléter pour les questions 3.1 à 3.5

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le chiffre d'affaires augmente de 10 % entre 2024 et 2025.

Indicateurs de rentabilité 2025

Question 3.2. Pour 2025, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires. Interprétez brièvement ces indicateurs.

La marge sur coûts variables est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 1 320 000 - 594 000 = 726 000 €. Son taux rapporte cette marge au chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires mesure la part de celui-ci qui reste après déduction des charges variables et fixes. Ces indicateurs renseignent sur la couverture des charges fixes et la rentabilité d'exploitation.

Indicateurs 2025 complétés

Indicateur	Formule et calcul	Résultat et interprétation
Évolution du chiffre d'affaires 2024-2025	.....	.....
Marge sur coûts variables 2025	.....	726 000 € .....
Taux de marge sur coûts variables 2025	.....	55 % .....
Résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires 2025	.....	8,03 % .....
Seuil de rentabilité 2025	.....	.....
Marge de sécurité 2025	.....	.....
Part de marché estimée 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation estimé 2026	.....	.....

À compléter pour les questions 3.1 à 3.5

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge sur coûts variables : 726 000 € ; taux : 55 % ; résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires : 8,03 %.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.3. Calculez le seuil de rentabilité 2025 en chiffre d'affaires à partir des hypothèses données. Calculez ensuite la marge de sécurité en euros et indiquez ce qu'elle signifie pour le cabinet.

Le taux de marge sur coûts variables est de 726 000 / 1 320 000 = 55 %. Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires se calcule en divisant les charges fixes par ce taux : 620 000 / 0,55. La marge de sécurité est le chiffre d'affaires réalisé moins le seuil. Elle indique la baisse de chiffre d'affaires possible avant d'atteindre le point d'équilibre, selon les hypothèses données.

Seuil et marge de sécurité complétés

Indicateur	Formule et calcul	Résultat et interprétation
Évolution du chiffre d'affaires 2024-2025	.....	.....
Marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires 2025	.....	.....
Seuil de rentabilité 2025	.....	1 127 272,73 € .....
Marge de sécurité 2025	.....	192 727,27 € .....
Part de marché estimée 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation estimé 2026	.....	.....

À compléter pour les questions 3.1 à 3.5

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 1 127 272,73 € ; marge de sécurité : 192 727,27 €.

Part de marché estimée

Question 3.4. À partir du chiffre d'affaires 2025 et de l'estimation du chiffre d'affaires régional total, calculez la part de marché estimée d'Altis Mesures. Indiquez une limite de cet indicateur au regard des informations fournies.

La part de marché estimée correspond au chiffre d'affaires d'Altis Mesures divisé par le chiffre d'affaires régional total estimé, puis multiplié par 100. Pour 2025, le calcul utilise 1 320 000 € pour le cabinet et 12 000 000 € pour le marché régional. Cette part reste une estimation, car le chiffre d'affaires régional est communiqué par la direction et les données concurrentielles sont incomplètes.

Part de marché estimée complétée

Indicateur	Formule et calcul	Résultat et interprétation
Évolution du chiffre d'affaires 2024-2025	.....	.....
Marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires 2025	.....	.....
Seuil de rentabilité 2025	.....	.....
Marge de sécurité 2025	.....	..... 11 %
Part de marché estimée 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation estimé 2026	.....	.....

À compléter pour les questions 3.1 à 3.5

✓ RÉPONSE À RETENIR

Part de marché estimée en 2025 : 11 %.

Résultat d'exploitation prévisionnel 2026

Question 3.5. La direction envisage une hausse de 8 % du chiffre d'affaires en 2026, sans modification du taux de charges variables, tandis que les charges fixes progresseraient de 40 000 euros par rapport à 2025. À l'aide des données du DT 3, estimez le résultat d'exploitation 2026. Présentez le calcul et indiquez si ce scénario améliorerait le résultat par rapport à 2025.

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2026 est de 1 320 000 × 1,08 = 1 425 600 €. Le taux de charges variables reste de 594 000 / 1 320 000, soit 45 %, donc les charges variables prévues sont de 641 520 €. Les charges fixes atteignent 620 000 + 40 000 = 660 000 €. Le résultat prévisionnel est le chiffre d'affaires diminué de ces deux charges ; il dépasse le résultat de 2025.

Résultat prévisionnel complété

Indicateur	Formule et calcul	Résultat et interprétation
Évolution du chiffre d'affaires 2024-2025	.....	.....
Marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires 2025	.....	.....
Seuil de rentabilité 2025	.....	.....
Marge de sécurité 2025	.....	.....
Part de marché estimée 2025	.....	..... 124 080 € .....
Résultat d'exploitation estimé 2026	.....	.....

À compléter pour les questions 3.1 à 3.5

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat d'exploitation estimé en 2026 : 124 080 €, soit 18 080 € de plus qu'en 2025.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de gestion et économie d'entreprise, session 2026, affiche le code imprimé 26-BCP-GEOM-EP1, une durée indicative de deux heures et un coefficient indicatif de 1,0, sans statut réglementaire établi. Autour du cabinet fictif Altis Mesures, elle évalue le raisonnement juridique contractuel, le diagnostic stratégique et le calcul et l'interprétation d'indicateurs financiers et commerciaux.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une clause limitative peut être réputée non écrite si elle prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.
- Part de marché estimée = chiffre d'affaires de l'entreprise / chiffre d'affaires total du marché × 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme juridique, distinguer les faits, le problème de droit, la règle applicable et la solution motivée.
- Ne pas conclure automatiquement qu'un retard écarte la clause limitative : apprécier l'obligation essentielle et les faits du dossier.
- Pour chaque élément SWOT et facteur PESTEL, justifier l'analyse par un fait et distinguer celui-ci de la conséquence déduite.
- Écrire les formules, les remplacements numériques, les unités et une interprétation pour chaque calcul de gestion.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux d'évolution du chiffre d'affaires ?

Soustrayez le chiffre d'affaires initial du chiffre d'affaires final, divisez la différence par le chiffre d'affaires initial, puis multipliez par 100. Ici, la période compare 2025 à 2024.

Q : Comment déterminer le seuil de rentabilité à partir du taux de marge sur coûts variables ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux pour obtenir le seuil en chiffre d'affaires.

Q : Comment organiser son temps pour cette épreuve ?

L'épreuve indique deux heures au total, pour trois parties notées sur 7, 7 et 6 points. Répartissez le temps selon le poids des parties, gardez un moment pour vérifier les calculs et complétez le document réponse à rendre.

Q : Quel niveau de justification est attendu pour les calculs ?

Le sujet demande les formules, les remplacements numériques, les résultats avec leurs unités et leur interprétation. Pour le droit, il demande les quatre étapes du syllogisme et une motivation fondée sur les faits et les ressources.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprogeometre.fr/assets/annales/bac-pro-geometre/Gestion et économie d'entreprise/2026/Bac Pro Géomètre - Gestion et économie d'entreprise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro Géomètre : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.